

La qualité de l'eau à votre robinet



Dans l'article de la Dépêche du Midi, en date du 30 janvier dernier, la qualité de l'eau du syndicat est jugée « médiocre » ; **commentaire qui va à l'encontre des conclusions éditées par l'ARS dans ses rapports annuels sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine de notre syndicat, qui, chaque année, montrent que l'eau destinée à la consommation humaine produite et distribuée par le SIVOM SAGe est une eau de bonne qualité.**

L'usine de production d'eau destinée à la consommation humaine située à Roques alimente les communes de Cugnaux, Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysses et Villeneuve-Tolosane.

Elle est conçue pour produire 30 000 m³/ jour et la distribution ainsi que le suivi de la qualité de l'eau produite est assurée par le SIVOM SAGe pour les communes de Frouzins, Portet sur Garonne, Roques et Seysses et par Toulouse Métropole pour Cugnaux et Villeneuve-Tolosane.

Usine de production d'eau potable du SIVOM SAGe : contrôles rigoureux et permanents

Le suivi de certains indicateurs qualité de l'eau en sortie d'usine est réalisé quotidiennement au sein de notre laboratoire interne et est renforcé par un planning annuel d'analyses spécifiques (pesticides, radioactivité, ...) réalisées par un laboratoire externe : le laboratoire départemental de l'eau LD31.

A ce contrôle permanent de la qualité de l'eau est réalisé en parallèle un contrôle réglementaire inopiné de l'Agence Régionale de Santé (ARS), dont les résultats mensuels sont consultables sur [le site de l'ARS Midi-Pyrénées](#).

Comprendre le process de l'usine d'eau

En 2006, le SIVOM a fait le choix d'utiliser un process de traitement de l'eau innovant en région Midi-Pyrénées. Ce traitement comprend une filtration sur charbon actif en grain piégeant les matières organiques les plus fines et les pesticides, un affinage par ultrafiltration membranaire et une désinfection au bioxyde de chlore. Ce désinfectant a été choisi car contrairement au chlore, il s'applique quel que soit le type d'eau à traiter (pas d'influence du pH), et son action sur la matière organique naturelle conduit à des productions beaucoup plus faibles de composés organo-halogénés indésirables responsables entre autres des mauvais goûts et odeurs.

La présence de chlorites dans l'eau est liée à l'utilisation de ce désinfectant qui dans le temps entraîne la formation d'ions chlorites.

Seuil de référence des Chlorites : ce qu'en dit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Le risque sanitaire lié au dépassement de la référence qualité des chlorites dans l'eau destinée à la consommation humaine a été étudié par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments qui après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » les 4 mai et 8 juin 2004, a rendu l'avis suivant :

« Considérant la référence de qualité de l'annexe 13-1 I. B. du code de la santé publique de 200 microgrammes par litre pour les chlorites ; que la valeur la plus faible doit être visée sans compromettre la désinfection de l'eau distribuée .

L'AFFSA estime que sur la base des hypothèses formulées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la consommation d'une eau présentant une concentration supérieure à la référence de qualité et inférieure ou égale à 700 microgrammes par litre n'expose pas un individu à une dose supérieure à la dose journalière tolérable. »

Notons que la concentration moyenne annuelle des chlorites dans l'eau produite par l'usine de notre syndicat à Roques est proche de 300 microgrammes par litre et n'a jamais atteint à ce jour les 700 microgrammes par litre.